

# Commune de FRAILLICOURT

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine VICET.

**Présents :** Mme Catherine VICET – Mr Stéphane BERTRAND – Mme Ghislaine JUPIN – Mr Stéphane LORIETTE – Mr LESUR Benjamin - Mme Laurence ANDRIOT - Mr Bernard LABART - Mme Evelyne FLEURY – Mme VERMEULEN Sarah - Mr JUMENTAUX Jérémie – Mr Joël PATTYN

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme VERMEULEN Sarah.

### 1) ETUDE DE L'ESTIMATION DE LA REVOVATION ECOLE/LOGEMENT

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant les travaux de rénovation.

Cas 1 : Selon le plan de financement ancienne école et mairie avec chauffage PAC Air – Eau :

Total frais études et travaux TTC : 299 433 €

Total subventions estimées TTC : 183 649 €

**Total reste à charge de la commune : 115 784 €**

Cas 2 : Selon le plan de fin de financement école mairie avec chauffage Géothermie :

Total frais études et travaux TTC : 307 651 €

Total subventions estimées TTC : 200 834 €

**Total reste à charge de la commune : 106 817 €**

Un rendez-vous sera faite avec la banque pour étudier le projet peut être supporté par la commune.

### 2) ETUDE DES DEVIS : ELECTRIFICATION

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour les travaux d'éclairage public pour la rue du cerciau et la dissimulation de l'entrée du village.

**Rue du cerciau :** le montant restant à la charge de la commune est de 17 218,30 € T.T.C

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte les travaux d'éclairage public rue du Cerciau et charge Madame Le Maire de régler les factures correspondantes. Les travaux seront réalisés en 2022 et les factures à régler en 2022. Les crédits seront prévus au budget 2022.

Contre : 1

Pour : 10

**Dissimulation entrée du village :** le montant restant à la charge de la commune est de 28 856 T.T.C

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les travaux de dissimulation de l'entrée du village et charge Madame Le Maire de régler les factures correspondantes. Les travaux seront réalisés en 2022 et les factures à régler en 2023-2024. Les crédits seront prévus au budget 2023-2024.

### **3) ETUDE DES DEVIS : PLAFON DE LA SACRISTIE**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la sacristie de l'église a besoin d'une réfection.

Madame Le Maire présente les 2 devis des entreprises :

Mr LABART Benoit : 3 330 € T.T.C

Mr CHARPENTIER Patrick : 1 630 € T.T.C

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité de retenir l'entreprise CHARPENTIER Patrick pour les travaux de réfection de la sacristie de l'église et charge Madame Le Maire de régler les factures correspondantes.

### **4) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE ECOLE JEANNE D'ARC**

Madame Le Maire expose au Conseil municipal que l'école Jeanne d'Arc sollicite la commune pour une participation financière de 1650 € pour la scolarisation de 3 enfants du village.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité, étant donné que les enfants du village sont rattachés au pôle scolaire de Chaumont-Porcien.

### **5) CONTRAT DE TRAVAIL SAISONNIER MR PLANTIER Laurent**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'établir un contrat de travail saisonnier pour les fonctions suivantes : travaux de bricolage, tonte, entretien des massifs, etc....

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'établir un contrat de travail saisonnier à Monsieur PLANTIER Laurent en qualité d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 12 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 8 novembre 2022, et charge Madame Le Maire de procéder au contrat de travail et démarches nécessaires.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022.

### **6) ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES**

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022

Les élections auront lieu dans la salle des fêtes.

<u>HORAIRES</u>	<u>ASSESEURS</u>
8h00 – 10h45	FLEURY Evelyne – VICET Catherine - BOURLET Nathalie
10h45 -13h30	LESUR Benjamin – JUMEAUX Jérémie – VERMEULEN Sarah
13h30 – 15h45	PATTYN Joël – BERTRAND Stéphane – ANDRIOT Laurence
15h45 – 19h00	LABART Bernard – LORIETTE Stéphane – JUPIN Ghislaine

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements aux conseillères et conseillers pour la mise en place des sapins et les décorations de Noël.

Attente de l'accord des subventions DETR pour les travaux 2022.

La rue de l'église sera barrée pendant les travaux.

Le mur de la mairie doit commencer en mars 2022.

La lucarne de la salle des fêtes sera remplacée en mai 2022.

Suite aux fortes pluies, des inondations se sont produites rue du Couvent. Des travaux seront réalisés prochainement.

Les travaux du mur de la mairie doivent débuter fin octobre et le remplacement de la lucarne de la salle des fêtes est en attente de l'entreprise.

Une action de dons en faveur de L'UKRAINE en partenariat avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est mise en place. En attente d'informations complémentaires.

Mr LESUR Benjamin : Est-ce que le comité des fêtes est toujours en place ?

Réponse de Mr JUMEAUX Jérémie : oui, il doit être dissous ou si des bénévoles souhaitent le reprendre. Une réunion aura lieu dans les prochains mois.

Mme VERMEULEN Sarah : Est-il possible de mettre une poubelle à l'arrêt de bus ?

Réponse : Il y en avait une, et il y avait des soucis.

Mme JUPIN Ghislaine : Peut-on organiser un rassemblement vélo ou marche, sachant que chaque personne a sa propre responsabilité ?

Réponse : Pas de problème, si chaque personne a sa propre assurance et responsabilité.

SEANCE LEVEE A 22h30.

Le Maire,  
Catherine VICET

Les Conseillers,



*C. Vicet*

